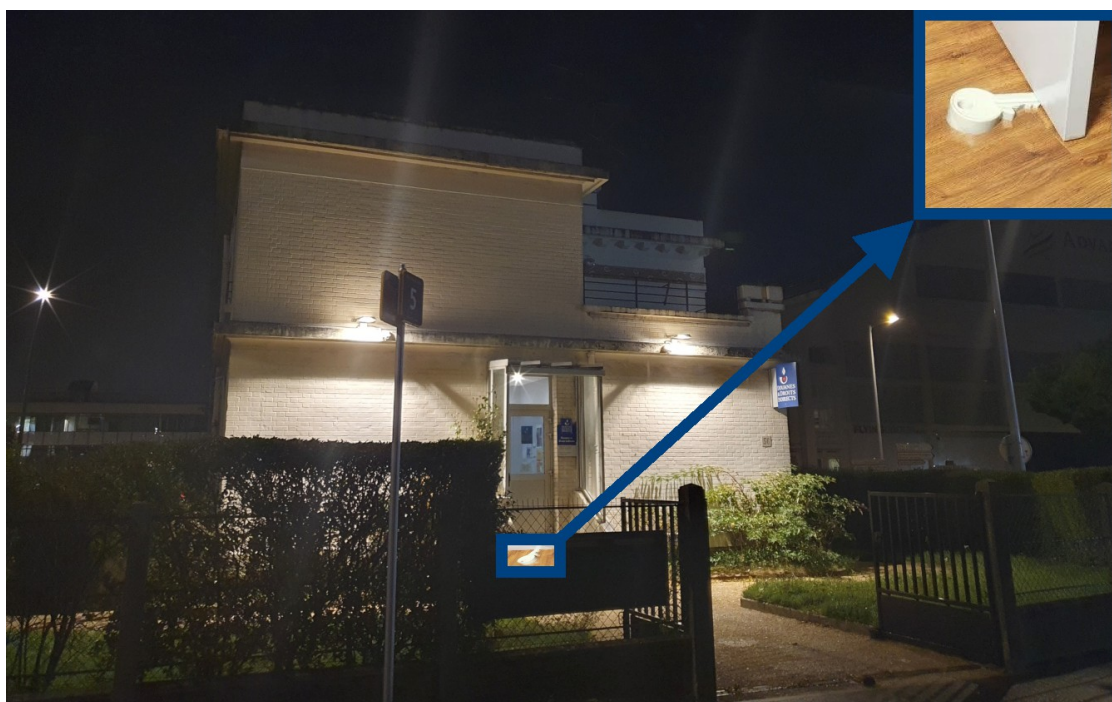




Bureau du Bourget : 100 jours pour ... dégager ?!



*Bureau de douanes du 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe :
la DG compte mettre la clé sous la porte au 31/12/2024 !*

Sommaire



Communiqué / Résumé

pages 2 et 3



Déclaration liminaire

pages 4 à 7



Compte-rendu

pages 8 à 11



Annexe n°1 : courrier aux parlementaires

pages 12 à 14



Annexe n°2 : lexique

page 15



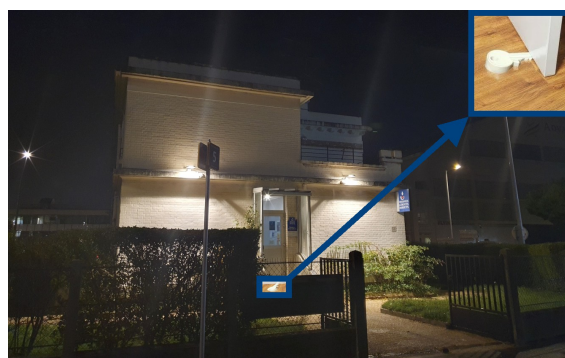
Communiqué

SOLIDAIRES Douanes

de synthèse des débats



Bureau du Bourget : **100 jours pour ... dégager ?!**



*Bureau de douanes du 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe :
la DG compte mettre la clé sous la porte au 31/12/2024 !*

Ce jeudi 26 septembre 2024 s'est tenu un groupe de travail sur l'avenir de la Douane au Bourget.



« Futur » de la Douane au Bourget : la forfaiture DG ?!

Curieuse conception de l'avenir quand il s'agit de décider de la fermeture du bureau de douanes du Bourget, avec effet au 1^{er} janvier 2025 !

SOLIDAIRES Douanes s'oppose à cet abandon de missions :

- d'accueil,
- de traitement des demandes de particuliers et des entreprises,
- ainsi que des contrôles menés dans le cadre des missions opérations commerciales (OPCO).

Il est faux et mensonger de penser que ces missions OPCO seront assumées par les agents de la brigade de la branche Surveillance (SURV), qui ne sont :

- ni formés,
- ni renforcés en effectifs,
- ni habilités informatiquement à cette tâche !



La Douane a toute sa place au Bourget et dans tous les aéroports internationaux !

SOLIDAIRES Douanes a une pensée pour nos 2 collègues du bureau abandonnées à petit feu.

Nous saisissons les parlementaires pour alerter sur cet abandon de souveraineté sur un territoire stratégique : le 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe, mondialement connu dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) !

La suppression projetée de ce bureau emblématique peut préfigurer un danger identique ailleurs sur le territoire. À commencer par les autres bureaux de douanes aéroportuaires ! C'est inacceptable !



La Douane doit rester, dans toutes ses composantes, au Bourget !

Un bureau en tant que tel et des effectifs sont indispensables pour mener à bien toutes les missions des opérations commerciales.



Déclaration liminaire

**SOLIDAIRES Douanes
du 26/09/2024**

**rappelant l'historique
et posant les enjeux**



**Groupe de Travail Local
Le Bourget (LBG)**
- fermeture du bureau de contrôle (BC)
- transfert brigade de la division 1 à 4
- conditions immobilières de la brigade
séance du 26/09/2024



Missions / Conditions de travail **Liminaire**

Qui veut saboter un bureau de Douanes le rabote sur 10 ans !

Monsieur le président,

Le point « 3 » de l'ordre du jour du Groupe de Travail de ce jour concerne les perspectives immobilières pour la Brigade du Bourget.

Comme nous l'avons déjà dit au cours de la visite effectuée par une délégation de notre Formation Spécialisée (FS) santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) le 13 juin dernier, nous sommes favorables à la conservation du bâtiment 56.



Maintien de la Brigade au bâtiment 56 : pour la sécurité et la pérennité !

Nous sommes conscients des problèmes de réaménagement et de mise aux normes qu'entraîne ce choix, ainsi que de la nécessité de refaire entièrement le poste Fox, celui-ci n'étant satisfaisant ni au niveau des normes ni pour le bon renom de notre administration, surtout au vu de la clientèle fréquentant Le Bourget.

Avec le bâtiment 56, il nous semble néanmoins plus opportun de conserver un bâtiment :

- qui nous appartient déjà,
- qui est bien situé sur la plateforme quand bien même il ne présente pas d'accès direct en zone piste,
- qu'on peut facilement sécuriser et dans lequel nous avons beaucoup investi.

Plutôt que de louer au bâtiment 25 des locaux :

- mal agencés,
- difficiles à aménager,
- et dont on peut anticiper qu'ils nous poseront les mêmes problèmes de relation avec le bailleur que ceux qu'on rencontre ailleurs à Roissy.

Cependant il y a un obstacle majeur à ce plan, c'est qu'il impose la suppression du bureau de contrôle (BC). Nous ne pouvons nous résoudre à acter ainsi la disparition d'un service de la branche opérations commerciales (OP/CO) sur ce qui est, comme l'admettent les documents de travail, le 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe.

Et puisque ces mêmes documents, en faisant état d'un effondrement de la quantité de déclarations traitées, semblent considérer cette fermeture comme inéluctable, nous allons rappeler ici ce qu'était le bureau du Bourget.



L'existence du bureau : rappel d'une riche activité, pas si lointaine

J'ai été affecté au Bourget en février 2009 en tant que stagiaire, nous étions trois et en rejoignant ce service nous nous sommes sentis un peu mis à l'écart. Mais finalement, quel meilleur endroit à Roissy pour apprendre la douane ?

Comme un vrai « bureau de province », Le Bourget traitait toute la conduite en douane, de la prise en charge aux régimes d'entrepôts en passant par les régimes définitifs, les régimes particuliers ou « régimes eco » comme on le disait à l'époque, les AEMG-AIMG, FR302, transits, carnets TIR, cartes de libre circulation, la fiscalité des carburants d'avions, les formulaires 846A, etc...



Aucun autre service à Roissy n'a de compétences douanières aussi larges. Seul le bureau d'Orly a un champ d'action aussi vaste, mais en 2009 la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) n'existait pas et ce dernier appartenait encore à la Direction interrégionale d'Île-de-France (DI IdF) ...

Il n'est pas courant pour un douanier, du moins à la Direction régionale de Roissy Fret (DRF), d'avoir entre les mains une déclaration d'importation pour un avion d'une valeur de 40 millions de dollars, de participer à la rédaction de PV pour des infractions aux taxes carburants portant sur des valeurs de 5 ou 6 millions d'euros, ou simplement de contrôler un Monet ou un Picasso dans l'entrepôt d'un déclarant, entre une caisse de tasers importée par la Préfecture de Police et un réservoir largable destiné aux avions de l'armée brésilienne...

À propos de militaire, la présence d'une base logistique de l'armée sur la plateforme, à Dugny, était jusqu'à son départ, de mémoire en 2011, la garantie de remplir deux ou trois fois par mois le véhicule de service de cartouches de cigarettes et de vêtements de contrefaçons. Parfois, le contrôle se faisait avec la brigade, tant les saisies pouvaient être importantes.

Cerise sur ce gâteau douanier déjà roboratif, l'organisation du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) une fois tous les deux ans, nécessitait le dédoublement du service avec une antenne sur le site du parc des expositions pour être en relation directe avec les déclarants des exposants.

Beaucoup de travail supplémentaire, mais dans une ambiance à la fois effervescente et impliquée, peut-être comme celle qu'ont connu les volontaires des OPCOlympiques cet été.

On constate d'ailleurs qu'il n'est pas fait mention de l'organisation du SIAE dans les documents de travail. Pourtant, nous, durant cette période, étions fortement incités à ne prendre ni congés ni récupérations, et même à travailler le week-end, grâce au régime de travail supplémentaire (RTS), le Bourget ayant été le dernier service roisséen à en disposer.

Qu'en sera-t-il donc désormais, alors que le prochain salon se tiendra du 16 au 22 juin 2025, c'est-à-dire dans neuf mois, sept mois et demi si on prend en compte la période d'installation ?



Amenuisement du bureau : du dogmatisme à l'abandon des missions

Il y a dans la fin du bureau du Bourget quelque chose qui le dépasse, qui préfigure peut-être le destin la douane toute entière, et qui rend la suppression de ce service encore plus alarmante.

Missions après missions, ce bureau s'est lentement vu dépouiller de ses activités.

D'abord, les militaires sont partis à Creil. Quel service a pris le relais et contrôle désormais ces flux ? Il avait été question à un moment de remplacer cette activité par le contrôle de la zone des tulipes. Or, cette mission s'est vu finalement confiée au bureau de Banale.

Surtout, comme nous l'avait avoué votre prédécesseur il y a deux ans, c'est bien le Dédouanement Centralisé National (DCN) qui aura eu raison de ce bureau.

Ce système est contestable tant dans son principe que sur le fond :

- Dans son principe, avec son idée absurde de séparer flux physiques et flux déclaratif, c'est-à-dire pour être clair de demander à des douaniers qui ne disposent pas de la marchandise de décider de son statut en envoyant d'autres, qui n'ont pas les documents, contrôler sans savoir quoi chercher.
- Sur le fond, qui n'est pas d'améliorer le dédouanement mais de limiter le plus possible les contrôles physiques puis de s'en servir de prétexte pour supprimer des services.
Pour preuve, rappelons que le DCN a eu un ancêtre, delt@ D, qui séparait déjà les bureaux de déclarations des bureaux de présentation de la marchandise. Le Bourget l'utilisait sans que ça l'empêche de faire des contrôles, que ce soit sur demande du bureau de déclaration ou à l'embarquement, c'est à dire après bon à enlever (BAE), pour s'assurer de la réalité de l'exportation.
Pourquoi ne serait-ce plus possible aujourd'hui, si ce n'est parce que le but du DCN n'est pas d'améliorer le dédouanement mais de limiter les interventions des douaniers ?



Et tout ça pour quoi faire ? Fluidifier le commerce international ? Mais est-ce que la Chine ou les États-Unis ont engagés de telles réformes, est-ce qu'ils se préoccupent du temps d'immobilisation de la marchandise en douane, ont-ils eu l'idée absurde de mettre leurs services douaniers en concurrence les uns avec les autres ? Et finalement, qui d'eux ou de l'Union Européenne (UE) est aujourd'hui en crise, a une croissance atone et avoue à demi-mot la stupidité et l'inefficacité de son modèle juridico-économique ?

Bien sûr, nous devons penser à nos deux dernières collègues encore affectées au Bourget. Notre administration les a depuis bien trop longtemps abandonnées.

Le chef de service est censé être un agent de catégorie A, pourtant depuis le départ de M. Demyunck en juillet 2020, c'est sur un contrôleur principal (CP), donc un agent de catégorie B, que cette charge est retombée, sans que sa hiérarchie :

- ne lui en demande moins qu'à un inspecteur,
- ni ne cherche à pourvoir ce poste vacant.

Au fil des départs en mutation et en retraite, l'administration a sciemment laissé la situation se dégrader, jusqu'à mettre littéralement en danger les agents restants en les laissant parfois effectuer des vacations seuls, au mépris de toutes les règles de sécurité et de prudence les plus élémentaires.

C'est donc ainsi que meurt un service, qui était pourtant plein d'activité il y a quinze ans.



L'absurdité n'est pas le seul chemin possible

On supprime des missions pourtant essentielles et correctement assurées, on en prend prétexte pour ne pas abonder les effectifs, quitte à faire subir aux agents restants une situation de mal-être et de risques tant psycho-sociaux (RPS) que physiques, **et quand on ne peut plus aller plus loin, quand « la bête est affamée », pour reprendre une expression des néo-libéraux, on ferme le service**, mettant ainsi un point final à une agonie longue et préméditée.

On a parlé d'un destin symbolique. En seize ans de douanes, j'ai connu trois services. Sur ces trois services, deux ont fermé ou vont fermer, sans compter l'école nationale des douanes de Rouen (ENDR).

Et tout ça pour quoi ?

- Les problèmes récurrents à La Rochelle montrent qu'il fallait bien au minimum trois écoles.
- L'entrepôt Panalpina dont la disparition annoncée a entraîné celle du bureau du même nom, est finalement devenu ATH (Air Terminal Handling) et, ironiquement, c'est maintenant le bureau Cargo Centre, nouvelle affectation de la moitié de agents de ce défunt service, qui s'en occupe et se retrouve chargé de quatre bancs de visite, ce qui est évidemment trop par rapport à ses effectifs.
- Et l'aéroport du Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe, n'aura bientôt plus de service OP/CO dédié, mais seulement des agents qui viendront de Roissy pour effectuer des visites, trop rarement, et au prix d'un trajet et d'une perte de connaissance de la plateforme.

Nous SOLIDAIRES DOUANES, représentants les intérêts des douaniers et de la douane, et au delà, de nos concitoyens et de notre pays, n'acceptons pas de sacrifier le réseau douanier sur l'autel de pseudos économies budgétaires ou de soit-disant simplifications administratives, qui ne bénéficieront en réalité qu'à une poignée d'intérêts privés, sans le moindre profit pour la nation. Un maillage douanier serré est à notre sens plus nécessaire que jamais pour la France, aussi n'est-il pas question pour nous d'accepter la fin du bureau de contrôle du premier aéroport d'affaires d'Europe.

La délégation SOLIDAIRES Douanes,

le jeudi 26 septembre 2024



Compte-rendu



Bureau du Bourget : 100 jours pour dégager ?!

Introduction

A) Participation

1° Organisations syndicales (OS)

Tous les syndicats représentatifs de la DIPA¹ participent à la réunion, avec un nombre identique de membres, dont le plafond est fixé par la « haute » administration pour les groupes de travail :

- SOLIDAIRES : 3 membres ;
- CFDT : 3 membres ;
- CGT : 3 membres ;
- UNSA : 3 membres.

2° « Haute » administration

Cette réunion est présidée par M. Beltran, directeur interrégional (DI), accompagné, en sus de sa secrétaire, par :

- au niveau des services DI, de :
 - M. Jaouen, directeur interrégional adjoint (DI-A) ;
 - pôle ressources humaines (RH) :
M^{me} Gouyer (cheffe de pôle) ;
 - pôle logistique et informatique (PLI) :
M^{me} Thion (cheffe de pôle) ;
 - pôle prévention :
M^{me} Café-Maraton (conseillère de prévention) ;
- au niveau de la Direction régionale Roissy Fret (DRF), de :
 - M. Bertani (directeur régional),
 - M. Chevalier-Fuzelier (adjoint au chef divisionnaire nord) ;
- au niveau de la Direction régionale Roissy Voyageurs (DRV), de :
 - M. Thion (chef du pôle d'orientation des contrôles - POC),
 - M^{me} Sousselier (cheffe divisionnaire 1),
 - M. Malleret (chef divisionnaire 4).

B) Préalables

Plusieurs syndicats sont intervenus en préalable :

- SOLIDAIRES (déclaration, *détails en pages 4 à 7*) :
 - nous avons d'abord salué le choix du bâtiment 56 pour les travaux de réaménagement de la brigade ;
 - nous sommes ensuite revenus sur l'historique de la décennie écoulée au sein du bureau du Bourget, abandonné avec le démantèlement progressif des missions, notamment dernièrement avec le dédouanement centralisé national (DCN) ;
 - nous avons conclu en élargissant à d'autres restructurations tout aussi absurdes et inconséquentes au niveau national, ne correspondant pas aux besoins, depuis la fermeture du bureau de Panalpina à Roissy à celle de l'Ecole nationale des Douanes de Rouen (ENDR).
- Autres déclarations : CFDT, CGT.
- Propos : UNSA.

**2 000 à
12 000 €**

C'est la perte que subissent les douaniers du Bourget, injustement exclus et sans raison du bénéfice de la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (« prime 93 ») !

L'ensemble des personnels douaniers travaillant dans le département doit être éligible à la « prime 93 » et en bénéficiaire !

C'est-à-dire, en sus d'Aulnay-sous-bois, ceux de Paris-LBG, Paris-CDG et de la Direction générale à Montreuil, tous atteints de sous-effectif !

¹ Pour rappel, l'USD-FO n'est pas représentative à la DIPA, ainsi que la CFTC et la CGC qui sont représentatives au niveau national seulement par leur alliance avec respectivement la CFDT et la CGC.



Ordre du jour



A) Impact de la fermeture du Bureau OPCO sur la BSE Le Bourget : *moins d'agents* *+ charge de travail alourdie* *= missions abandonnées !*

Missions :

- Ce qui sera transféré à la brigade : le Directeur interrégional (DI) indique que seuls les carnets ATA resteront à la charge de la BSE Le Bourget.
- Ce qui ne sera plus effectué au Bourget : les autres opérations seront redirigées vers Roissy. Les opérateurs seront informés en amont.

En l'absence de renforcement conséquent des moyens à Roissy, déjà surchargés de travail, quid de la réalité de l'effectivité des tâches ?

Pour SOLIDAIRES, ne serait-ce pas là un nouvel abandon de missions, mené aveuglement par la « haute » administration ?

Stationnement : Les places de parking OP/CO resteront à la disposition de la BSE Le Bourget.

Résultats : Madame la Divisionnaire Sousselier a tenu à souligner les excellents résultats de la BSE Le Bourget. L'unité réalise en effet 28% du P3 de la Division 1 en matière d'infractions financières.



B) Politique bâtimementaire



1° Arbitrage : exit l'hypothèse hâtive du bâtiment 25... vive la pérennité au bâtiment 56 !

Choix : Le directeur interrégional (DI) rappelle qu'en raison de contraintes budgétaires fortes, l'option de conserver le bâtiment 56 est finalement retenue. Il fait notamment référence à la conférence budgétaire du lundi 23 septembre 2024).

Pour SOLIDAIRES, c'est une victoire heureuse, la visite de site menée intersyndicalement le 13/06/2024 dans le cadre de la formation spécialisée (FS) santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) a été fructueuse. Néanmoins, l'emprise se fait aux dépens de la superficie occupée par le bureau, supprimé au 01/01/2025 !

Budget : Le coût des travaux est estimé à plus d'un million d'euros (1 000 000 €), raison pour laquelle le projet sera piloté par :

- le bureau immobilier du secrétariat général (SG) ministériel de Bercy,
- et le bureau de la direction générale Finances et immobilier (FIN 1).

Calendrier :

- Les plans devraient être établis d'ici fin 2024 - début 2025 et les agents de la brigade de surveillance extérieure (BSE) seront informés et associés au projet.
- Les travaux quant à eux s'échelonnent de fin 2025 à 2030 au regard du gros œuvre (travaux de désamiantage, reconfiguration totale du bâtiment, sécurisation, création d'une cellule de retenue, etc).

Travaux en site occupé : Durant la durée des travaux, les agents de la BSE resteront sur place (travaux par section : RDC/1^{er} étage).

Au besoin, la hiérarchie de la BSE pourra être logée temporairement dans une construction modulaire de type Algeco.

160

avions/jour

C'est le nombre d'avions d'affaires qui atterrissent et décollent chaque jour de l'aéroport de Paris-Le Bourget (60 000 par an).

Ainsi en matière de trafic, c'est le 1^{er} aéroport d'affaires en Europe, devant Nice-Côte d'Azur et Genève-Cointrin.

C'est un aéroport ouvert sur le monde :

- avec 800 destinations desservies,
- depuis 3 pistes ouvertes 24h/24.

3 à 4

agents/jour

C'est, hors encadrement, le nombre moyen de douaniers de la brigade travaillant chaque jour au Bourget !

C'est donc parfois 2 en cas d'absence !!

Et au plus 5 à 6 en cas de formations au tir et aux techniques professionnelles de contrôle et d'intervention (TPCI)...



2°) Poste Fox : rénovation ... avant destruction ?

Centralisation : Le bâtiment 56 concentrera par la suite toutes les activités de la BSE, y compris celles du poste Fox (détaxe, etc.).

Projet de destruction par le gestionnaire aéroportuaire : Aéroports de Paris (ADP) a pour projet de reprendre le poste Fox et de le raser pour une nouvelle utilisation inconnue. Cette destruction n'interviendra pas avant la rénovation totale du bâtiment 56.

Intervention DI : Au regard de sa localisation attenante aux pistes, le DI a demandé à ADP de prévoir une attache douanière au Fox dans le futur.

Rénovation : En attendant, une remise en état du poste Fox, même partielle, a été demandée (problème de fuites d'eau, problèmes électriques, etc.) La cheffe du PLI a indiqué qu'elle n'avait pas été informée des problèmes récurrents du poste Fox.

Étonnant, non ? Ou purement scandaleux au regard des signalement effectués depuis 7 ans ?²



C) Rattachement de la BSE de la Division 1 à la Division 4

Calendrier : Le rattachement de la BSE Le Bourget à la Division 4 sera effectif dans à peine un mois, au 1^{er} novembre 2024.

Rôle du divisionnaire – relation avec OBF/FBO : Le nouveau divisionnaire, M. Malleret, aurait notamment pour mission de négocier avec les opérateurs aéronautiques de base fixe (OBF, en anglais *fixed-base operators* - FBO) de la plateforme afin d'améliorer la réalisation des contrôles physiques sur place.

Le DI, lors d'une visite avec madame la Divisionnaire chez l'opérateur *Astonsky*, a en effet relevé que les conditions de contrôles sur site n'étaient « *pas toujours optimales* ».

IS : un rapport relatif à la BSE Le Bourget a été réalisé par l'Inspection des services (IS). Malheureusement, cette dernière refuse de le communiquer !

Le DI en a mentionné les conclusions, et notamment la *réorganisation du management* en vue d'*assurer une meilleure coordination et pilotage des contrôles*.

180 nuits/an
sans agent des douanes

C'est, annuellement, le nombre de nuits sans présence douanière sur l'aéroport du Bourget, pourtant ouvert 24h/24.

*Cela fait une moyenne de 14 à 15 nuits/mois, et 3-4 nuits/semaine sans douanier à l'aéroport ! **Près d'une nuit sur deux !***

L'été c'est même pire, avec une moyenne de 17 à 19 « carences de nuit » par mois !³

L'ouverture aux quatre vents doit cesser !

Le renforcement de la coopération avec les autres aéroports d'affaires (au national et au niveau européen), ainsi qu'avec le pôle manquement à l'obligation déclarative (MOD) de la DNRED entraîneront une augmentation non évaluée à ce jour des contraintes opérationnelles et de la charge de travail, qui seront difficiles à assumer au vu de l'effectif actuel.

Renforts : les BSE T3 et BSE RI (de la division 1 toutes les deux) *continueraient* de renforcer la BSE Le Bourget en cas de besoin, comme auparavant.

Cela reste à prouver ! Jusqu'alors les 3 BSE (T3, LBG et RI) sont dans la même division (division Surveillance 1).

À partir du 01/11/2024, avec le transfert, la BSE LBG sera dans une nouvelle division (division Surveillance 4), tandis que les BSE T3 et RI demeureront à la division 1.



Pour conclure : travailler plus, en étant moins !?!

SOLIDAIRES s'est exprimé pour dénoncer la fermeture du bureau, marquant également une forte opposition au projet de changement de division qui va compliquer à notre sens la collaboration opérationnelle notamment en cas de besoins de renforts plus ou moins urgents.

Outre la fin de la branche OPCO, nous percevons aussi entre les lignes une modification de l'activité SU et de l'organisation du service allant de pair avec une dégradation des conditions de travail.



Participent pour la délégation SOLIDAIRES Douanes (dans l'ordre alphabétique) :

Yannick Devergnas, Ludovic Leleu et Guillaume Quéromès. Pour plus d'information, les contacter.

² À commencer par la séance du Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) du 08/12/2017, et de la délibération votée le 20/09/2018, où SOLIDAIRES Douanes avait proposé un réaménagement en transmettant des plans.

Source : <https://solidaires-douanes.org/Paris-Aeroports-Comite-securite>

³ Données pour juillet-août 2023. En effet, pour cause de Jeux olympiques et paralympiques (JOP), 2 agents en renfort temporaire (résidence Paris-spécial) ont été affectés exceptionnellement à la BSE Le Bourget les mois d'été 2024.



Annexe n°1 :

Courrier aux

parlementaires



Paris, le mardi 1^{er} octobre 2024

Mesdames et Messieurs les parlementaires
à l'Assemblée nationale et au Sénat

Objet : suppression du bureau de douanes du Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires d'Europe.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous vous saisissons sur le projet de fermeture, décidé par la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), du bureau de Douanes de l'aéroport de Paris-Le Bourget (LBG), à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette décision unilatérale a été présentée aux organisations syndicales douanières lors d'un groupe de travail « préparatoire » local, tenu le 26 septembre, au sein de la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA).

Il est prévu un entérinement de la décision à l'issue de l'examen du projet en Comité social d'administration local (CSAL) le 3 décembre prochain.

Nous attirons votre attention sur le caractère emblématique de l'aéroport du Bourget.

Premier et seul aéroport civil de Paris jusqu'à la construction de l'aéroport d'Orly au sortir de la Seconde Guerre mondiale, il s'est orienté à partir des années 1970 vers l'aviation d'affaires, lors de l'ouverture de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG, « Roissy »).

Cette orientation vers l'aviation d'affaires ne s'est jamais démentie depuis, puisque Paris-Le Bourget est, avec 60 000 rotations annuelles d'avions privés, le 1^{er} aéroport d'affaires européen¹, devant Nice-Côte d'Azur et Genève-Cointrin.

C'est un aéroport ouvert sur le monde, avec 800 destinations desservies, depuis 3 pistes ouvertes 24h/24.

En outre près d'une centaine d'entreprises de services aéroportuaires et de maintenances aéronautiques sont situées sur la plateforme, exerçant de multiples activités² :

- le transport de personnes, avec l'aviation d'affaires ;
- l'équipement et l'aménagement d'aéronefs, avec des constructeurs internationaux et des sociétés spécialisées dans l'avionique, l'électronique, la mécanique, la peinture ;
- le ravitaillement en carburant, avec 3 essenciers et une station dédiée aux biocarburants.

En 2010, les effectifs douaniers atteignaient au total le seuil de la trentaine, répartis entre :

- la brigade (21 agents de la branche Surveillance - SURV),
- et le bureau (9 agents de la branche opérations commerciales - OPCO -, dont 3 agents de catégorie C, 5 de catégorie B et 1 de catégorie A).

Puis, au sein du bureau, les effectifs ont régulièrement baissé.

Par exemple, le poste de catégorie A a été laissé en déshérence par la direction depuis juillet 2020, faisant assumer la responsabilité de chef de service à un agent de catégorie B alors que cela ne relevait pas de son grade. Le tout sans le régime indemnitaire adéquat, jusqu'à son départ en retraite en juillet 2024 (le préjudice étant réparé seulement lors du remplacement d'un directeur interrégional obtus par un autre plus compréhensif, il reste cependant inadmissible que l'application du droit puisse dépendre du desiderata d'un seul, fusse-t-il DI !). Néanmoins, jusqu'en 2024, le nombre de postes budgétés au bureau restait établi officiellement à 6 postes (1 A, 3 B, 2 C).

Désormais, sur la plateforme aéroportuaire du Bourget, les effectifs douaniers dépassent à peine la vingtaine (22), du fait de l'amenuisement des effectifs du bureau (composé actuellement de seulement 2 agentes de catégorie C).

1 Source : Rapport 2022 de l'Association européenne de l'aviation d'affaires (AEAA ; en anglais *European Business aviation association - EBAA*).

Disponible ici : <https://www.ebaa.org/resources/european-business-aviation-traffic-tracker-december-2022/>

2 Source : article du site internet du gestionnaire aéroportuaire Aéroports de Paris (ADP).

Disponible ici : <https://entrevoisins.groupeadp.fr/aerport-le-bourget/>



Annexe n°1 : Courrier SOLIDAIRES, adressé aux parlementaires (fin)

Demain, c'est-à-dire avec la fermeture du bureau au 1^{er} janvier 2025, l'effectif douanier au Bourget sera de seulement 20 agents, composé exclusivement d'agents de la brigade de surveillance extérieure (BSE).

L'effectif douanier aura ainsi enregistré une diminution de 33% en l'espace de 15 ans au Bourget.

Déjà des missions jusque là exercées par le bureau ne sont plus assumées.

- Depuis 2011, le départ des militaires du District de transit aérien en région parisienne (DITAP) de Dugny-Le Bourget vers le site de Creil soulève question sur la vérification du fret afférent. Quel service a pris le relais et contrôle désormais ces flux ?
- Actuellement, du fait de la modicité des effectifs OPCO, le contrôle n'est plus possible, sauf à entraîner une fermeture du bureau, donc à suspendre l'accueil du public.

Et ce n'est pas l'effectif actuel de la brigade qui permet de compenser les pertes. Bien au contraire !

D'ores et déjà, nombre de nuits ne sont pas couvertes par les agents de la brigade. C'est-à-dire que pendant ces nuits, de 20h00 à 8h00 du matin, il n'y a plus du tout de présence douanière au Bourget ! La « haute » administration des Douanes et Droits indirects appelle pudiquement ce manquement « *carence de nuit* », et le justifie par le « coût » (!) de la prime de nuit versée aux agents (seulement 5,85 € par heure, et entre 21h00 et 6h00...).

Cette absence n'est pas une fatalité, il s'agit de renforcer l'effectif et de veiller à coter les agents volontaires sur les plages horaires nocturnes en question, plutôt que de faire des économies de bout de chandelle sur le dos de la régulation douanière et de la sécurité de la population.

Plus largement, l'attractivité de la résidence du Bourget se construit par la fin de l'injuste mise à l'écart de la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis (« prime 93 »).

L'ensemble des personnels douaniers travaillant dans le département doit en bénéficier (c'est-à-dire, en sus d'Aulnay-sous-bois, ceux de Paris-LBG, Paris-CDG et de la Direction générale à Montreuil, tous atteints de sous-effectif!)³.

Face aux difficultés, plutôt que de renforcer l'effectif OPCO et SURV, la « haute » administration des douanes et droits indirects planifie donc la suppression pure et simple du bureau de douanes dans moins de cent jours.

Comment le Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE), dont la prochaine occurrence se déroulera en juin 2025 -avec installation dès le mois de mai-, sera-t-il géré douanièrement ?

Quel suivi et accompagnement des opérateurs économiques sera effectué d'ici là et au-delà ?

Puisqu'une loi, celle du 13 juillet 2023, a été récemment votée pour officiellement renforcer la Douane⁴, nous demandons une mise en adéquation pour le 1^{er} aéroport d'affaires en Europe.

À défaut, cela serait un très mauvais signal pour tous les bureaux de douanes français présents dans des aéroports internationaux.

La pluralité d'activités, d'opérateurs économiques, le positionnement international de Paris-Le Bourget commandent le maintien d'une Douane, dans ses deux jambes, c'est-à-dire dans ses deux branches -OPCO et SURV-, au sein de la plateforme aéroportuaire.

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

³ Voir notre corpus documentaire ici : <https://solidaires-douanes.org/fidelisation-Seine-Saint-Denis>

⁴ Source : LOI n° 2023-610 du 18 juillet 2023 visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces. Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000047439285/>



Annexe n°2 :

Lexique

Sigle / Abréviation	Signification
ADP	<i>Aéroports de Paris, gestionnaire aéroportuaire</i>
ATA	<i>Admission Temporaire / Temporary Admission</i>
BSE	<i>Brigade de surveillance extérieure</i>
BSE RI	<i>Brigade de surveillance extérieure de Roissy intervention (également surnommée « B.I. »).</i>
BSI	<i>Brigade de surveillance intérieure</i>
CDG	<i>Aéroport de Paris-Charles de Gaulle (« Roissy »)</i>
CFDT	<i>Confédération française démocratique du travail</i>
CFTC	<i>Confédération française des travailleurs chrétiens</i>
CGC	<i>Confédération générale des cadres</i>
CGT	<i>Confédération générale du travail</i>
CSA	<i>Comité social d'administration (anciennement Comité technique – CT).</i>
CSAL	<i>Comité social d'administration local (anciennement Comité technique Local – CTL). Également désigné sous le vocable de Comité social d'administration des services déconcentrés (CSA SD). C'est ici le comité de l'ensemble des services de la DIPa. Le sigle CSAL peut se prononcer « Césal » ou « Cssal » (en sifflant).</i>
CSDS	<i>Chef de service de la Douane en Surveillance</i>
CSDSA	<i>Chef de service de la Douane en Surveillance adjoint</i>
DCN	<i>Dédouanement centralisé national</i>
DG	<i>Direction générale, anciennement à Paris 7 (rues du Bac/de l'Université), depuis 2008 à Montreuil (93, arrondissement de Bobigny)</i>
DGDDI	<i>Direction générale des Douanes et Droits indirects</i>
DI	<i>Direction interrégionale</i>
DIPa	<i>Direction interrégionale de Paris-Aéroports</i>
DNRED	<i>Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières</i>
DR	<i>Direction régionale</i>
ER	<i>Effectif de référence (= effectif budgété)</i>
GT	<i>Groupe de travail</i>
LBG	<i>Aéroport Paris-Le Bourget</i>
OPCO-AG (AGCO)	<i>Branche Opérations commerciales et Administration générale de la DGDDI</i>
OS	<i>Organisation syndicale</i>
RDC	<i>Rez-de-chaussée</i>
RH	<i>Ressources humaines et relations sociales</i>
SU / SURV	<i>Branche Surveillance de la DGDDI</i>
UNSA	<i>Union nationale des syndicats autonomes</i>
USD-FO	<i>Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière (composée du Syndicat National des Cadres des Douanes [SNCD] et du syndicat Force Ouvrière [FO])</i>

Bureau du Bourget : 100 jours pour ... dégager ?!



*Bureau de douanes du 1^{er}
aéroport d'affaires d'Europe :
la DG compte mettre la clé
sous la porte au 31/12/2024 !*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !